

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL843

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 9 BIS

Après le mot: "conseil", substituer au mot: "général", le mot: "départemental".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.